

ANR

## Accompagnement Spécifique des Travaux de Recherches et d'Innovation Défense : Maturation et valorisation (ASTRID Maturation 2020)

L'Agence nationale de la recherche lance en partenariat avec l'Agence de l'innovation de défense (AID) (service à compétence nationale rattaché à la Direction générale de l'armement (DGA)), l'édition 2020 de l'appel à projets ASTRID Maturation, « Accompagnement Spécifique des travaux de Recherches et d'Innovation Défense : Maturation et valorisation ». Ce programme est financé totalement par l'AID et est hébergé à l'ANR qui assure sa mise en œuvre.

Le programme ASTRID Maturation est destiné à accompagner la valorisation des travaux scientifiques accomplis dans d'autres dispositifs de soutien à la recherche (programme ASTRID, thèses financées par le dispositif de soutien à la formation par la recherche de la DGA/AID, projets d'écoles sous tutelle DGA/AID). Ce programme est dual : les applications devront intéresser à la fois les domaines civils et militaires.

### Le programme ASTRID Maturation vise à :

Anticiper les démonstrations technologiques et les travaux pré-industriels pouvant concrétiser une innovation scientifique duale,  
Développer l'attractivité des résultats pour le monde industriel et les investisseurs.

Ce dispositif, à l'articulation entre la recherche amont et la recherche technologique, est complémentaire de RAPID et des programmes d'études amont de la DGA (pour ce qui concerne les applications défense) et d'autres dispositifs d'accompagnement civils.

ASTRID Maturation est ouvert à toutes entreprises. Toutefois, afin de promouvoir l'innovation dans les PME et ETI, la participation d'au moins une entreprise de cette catégorie est impérative dans un projet. (Voir la définition d'une PME et ETI dans l'appel à projets et documents référés)

Le projet ASTRID Maturation doit faire référence à un projet initial ASTRID, thèse ou projet d'une école sous tutelle de la DGA. Cette année, s'ajoutent également : thèse dont le salaire a été financé/cofinancé par un projet RAPID, thèses ou contrats de post doctorant financés ou cofinancés par le pôle de recherche Cyber de la DGA, projets financés par l'appel générique de l'ANR (à compter de la première édition 2014) cofinancés par la DGA, et projets financés dans les challenges DESCARTES, DEFALS et MALIN de l'ANR financés/cofinancés par la DGA.

Les travaux scientifiques du projet initial doivent satisfaire à des conditions calendaires indiquées dans l'appel. L'aide attribuée pour les projets sélectionnés, dont la durée est comprise entre 2 et 3 ans, est limitée à 500 k€ HT. Cette édition voit également la mise en place d'un « abondement optionnel d'expérimentation », permettant à certains projets de toucher une subvention supplémentaire allant jusqu'à 150 k€ HT pour une première expérimentation ou l'évaluation d'un prototype, d'une maquette ou d'un démonstrateur résultant du projet par un utilisateur (les forces armées pour une application militaire), un maître d'œuvre industriel intégrateur ou un centre de la DGA.

### Modification du déroulement par rapport aux années précédentes

Cette année, l'appel ASTRID maturation se déroulera en deux sessions, au lieu d'une unique les années précédentes. Ces sessions sont réparties de la manière suivante :

**Date prévue d'ouverture du site et date de clôture :**

1ère session : Jeudi 1er octobre 2020 > Vendredi 30 octobre 2020 à 13h00 (heure de Paris)  
2ième session : Lundi 4 janvier 2021 > Vendredi 29 janvier 2021 à 13h00 (heure de Paris)

### Clauses de propriété intellectuelle (PI) :

Toutes les conventions des projets sélectionnés dans cet appel comporteront des clauses de PI visant essentiellement à soumettre à autorisation préalable de la DGA une vente de propriété intellectuelle issue des travaux (ou une licence de concession exclusive). Plus généralement, la DGA souhaite favoriser la valorisation des innovations et met à la disposition des porteurs de projets un réseau d'experts techniques ayant une connaissance du milieu industriel.



**1 octobre 2020**  
**29 janvier 2021 - 13h**

### Pour en savoir plus

- + [L'info sur le site de l'ANR](#)
- + [Le texte de l'AAP](#)
- + [Clauses de propriété intellectuelle](#)
- + [Site de soumission](#)